



**Bureau de la Formation Professionnelle Agricole**

A wide-angle photograph of an agricultural field. The foreground shows rows of young green plants spaced out on a field of dry, brown soil. Black plastic mulch is visible between the rows. In the middle ground, a group of people, some wearing bright yellow vests, are standing in a line. The background features a line of trees under a clear, light blue sky.

**PROGRAMME DE FORMATION, D'INCUBATION ET D'INSERTION  
DE 1 000 JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES PAR AN**



''

PRESENTATION  
DU PROJET

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre du programme SEN\_412 de l'Union européenne porté par l'agence Belge de développement ENABEL pour lutter contre l'immigration clandestine à travers la création d'emploi pour les jeunes, DIAMATECH SA a bénéficié de la confiance du MAER pour assurer, avec différents partenaires, la relance des activités de formation, incubation et d'insertion du Centre de Formation Maraicher de Mboro qui dispose d'infrastructures de base à rénover.

L'implantation du CPM dans l'arrondissement de Méouane, nous a inciter à démarrer les activités dans la phase pilote par la prise en charge des jeunes des quatre commune de l'arrondissement.

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET /.

## *Les orientations du Plan Sénégal Émergent (PSE), l'unique référentiel national*

- **L'emploi, un des objectifs clés du PSE**

Il s'agit pour le Gouvernement d'augmenter les opportunités pour la création emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers :

- Le développement de projets productifs à fort potentiel d'emplois ;
- La promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences ;
- L'organisation et la mise à niveau du secteur informel ;
- L'appui à la recherche de financement ;
- Le renforcement de capacité de gestion et d'entreprenariat des jeunes.

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET /..

- **Les secteurs primaire et secondaire : des secteurs prioritaires**
  - Les ressources agricoles constituent la principale source de produits alimentaires ;
  - Constituent l'un des principaux pourvoyeurs de matières premières aux industries de transformation (huilerie, sucrerie, filature et textile, etc.).
  - L'agriculture emploie **environ 73,8% de la population rurale et apporte des revenus à plus de 60% de la population active sénégalaise.**
  - La contribution de l'agriculture au PIB national est de **9,8%** en 2017 (source : PNADT)

S'inscrire dans une dynamique de valorisation des ressources et potentialités agro-écologiques des différentes zones du pays dans la construction de chaîne de valeurs agricoles pour :

- Favoriser le développement de l'agriculture familiale ;
- Promouvoir le développement de l'agriculture commerciale ;
- D'organiser les petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité.

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET /...

- **L'incitation à la coopération et à la solidarité communale**

Décret n°2018-1250 du 6 juillet 2018 fixant les modalités d'allocation et de répartition du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales :

- Article 8 du décret n°2018-1250 dispose que l'allocation d'interterritorialité est une dotation pour inciter les collectivités territoriales à mutualiser leurs compétences et leurs ressources ;
- C'est une dotation destinée à l'investissement ;
- Elle représente cinq pour cent (5 %) de l'enveloppe globale du FECT.

L'intercommunalité est un modèle original de gouvernance territoriale à grande échelle en vue de permettre une prise en charge adéquate des problématiques rencontrées notamment :

- l'émiettement des territoires avec la mise en place d'un organisme de coopération confirmant l'attachement des citoyens à l'identité communautaire et favorisant un rapprochement des communautés et un renforcement des liens sociaux ;
- l'effort de mutualisation des ressources humaines, financières et techniques qui traduit une solidarité et une volonté de gérer de façon efficace et efficiente les problématiques de développement comme l'emploi des jeunes ;
- l'amélioration des processus de dialogue politique et de planification des interventions.

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET /....

- **La vocation agricole des terres des communes rurales**

C'est le décret n°64-573 du 30 Juillet 1964 qui fixe les conditions d'application de la loi n°64-46 du 17 Juin 1964 relative au Domaine national.

La vocation agricole des terres situées dans les communes rurales est indiquée dans les articles 1er, 2 et 3 du décret :

- Article premier : le terroir est constitué par un ensemble homogène de terres du domaine national nécessaires au développement de la population du ou des villages qui y sont implantés, y ayant des intérêts ruraux communs.
- Article 2 : le terroir comprend, autant que possible, les terres de culture, de jachère, de pâturage et de parcours et les boisements régulièrement utilisés par le ou les villages qu'il couvre, ainsi que des terres en friche jugées nécessaires à son extension.
- Article 3 : le ressort territorial d'un terroir doit être tel qu'il permette le fonctionnement correct d'une coopérative agricole répondant aux deux critères de rentabilité et d'autogestion optimale.

**Objectif** : fixer la population dans leurs terroirs en faisant des terres des zones de terroirs des terres qui servent à l'agriculture, à l'élevage et au parcours du bétail.

# OBJECTIFS VISÉS

## Objectifs à long terme

Faire du Centre de Perfectionnement Maraîcher (CPM) de Mboro un centre de référence sous régional dans la formation, l'incubation et l'insertion dans le secteur agroalimentaire.

## Objectifs visés à court et moyen terme

- Insertion de **100 jeunes de mai à juillet** et **200 jeunes de aout à octobre** pour la première année 2021 ;
- Insertion **250 Jeunes tous les trimestres** pour la deuxième année 2022 ;
- Insertion **250 jeunes tous les trimestres** pour la troisième année 2023.

**Durée de la phase pilote : 2021 à 2024**

**Durée de la phase pilote : 2021 à 2024**



# IMPACTS ATTENDUS DU PROJET

## Institutionnels

- ✓ Contribution à la mise en œuvre de stratégie nationale de création d'opportunité pour les jeunes ;
- ✓ Promotion de l'intercommunalité autour de l'entrepreneuriat rural.

## Socioéconomiques

- ✓ Création d'emplois pour les jeunes exclus du système de formation classique ;
- ✓ Lutte contre l'immigration clandestine et l'exode rural ;
- ✓ Encouragement de l'agriculture raisonnée ;
- ✓ Création de richesse.
- ✓ Rééquilibrage de la balance commerciale par l'exportation
- ✓ Lutte contre la spéculation foncière

# CIBLES

- Jeunes exclus du système classique de formation
- Jeunes en quête d'insertion économique
- Migrants de retour
- Jeunes agriculteurs en mal de motivation
- Jeunes handicapés et jeunes de la diaspora



# DOMAINES D'ACTIVITÉS CIBLÉS

Horticulture

Transformation  
agroalimentaire

Stockage,  
conditionnement  
et emballage

Génie rural

Élevage  
et pisciculture

# APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

Approche par filière / Chaîne de valeur agricole

# LES PARTENAIRES AU PROJET

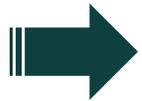
## Cadre de partenariat entre :



Diamatech SA, Promoteur privé



Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA)



Les communes



Les jeunes entrepreneurs agricoles (agri-preneurs)



Partenaires financiers et institutionnels (AGRI-JEUNES, PROVAL, PIESAN, etc.)

# ZONE D'INTERVENTION

Dans sa phase de lancement se sera, la Commune de Taiba Ndiaye, Commune de Darou khoudoss, Commune de Mboro, Commune de Méouane



Dans sa phase d'extension, L'élargissement à d'autres communes rurales est prévu

# COMPOSANTE DU PROJET

- Réhabilitation des infrastructures du CPM
- Formation
- Incubation
- Financement et encadrement des jeunes à l'installation et l'exploitation
- Contractualisation
- Capitalisation et modélisation de l'approche d'accompagnement

II

PRESENTATION

DES

PROMOTEURS

# PRESENTATION DE DIAMA TECH SA



Créée sous forme d'entreprise individuelle en 1995 avant de passer en Sa en 2018, DIAMATECH SA s'est voulu dès le départ une entreprise de référence dans le domaine des équipements et processus post-récolte, avant de couvrir progressivement l'ensemble des chaînes de valeur agricoles.

Cela lui a valu plusieurs références et succès au Sénégal et dans la sous-région : Mali, Mauritanie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Cap Vert, Nigeria.

La qualité de son expertise fait de la société **une référence au Sénégal et en Afrique de l'ouest.**

**Spécialisée dans la réalisation de projets agroalimentaires**, Diama Tech SA est porteuse de solutions innovantes couvrant toutes les chaînes de valeurs agricoles, de la fourche à la fourchette, autrement dit, depuis la préparation des sols jusqu'au niveau du consommateur : l'aménagement, la production, la transformation, le conditionnement, la conservation et la commercialisation.

# PRESENTATION DU BFPA de MAER

- Créé en 2003, et rattaché au Cabinet du ministre de l'agriculture et l'Équipement rural, le Bureau de la Formation Professionnelle Agricole est chargé de :
- L'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale ;
- La formulation, de la consolidation et de l'exécution des plans de formation et de perfectionnement pour l'ensemble des personnels du Ministère de l'agriculture et de l'Équipement rural ;
- La formulation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole ;
- Supervision et coordination l'ensemble des structures de formation professionnelle agricole.

# PRESENTATION DU PROJET AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI (2020 – 2025)



- Le projet AGRI-JEUNES en ligne avec les orientations stratégiques nationales pour le développement agricole, le projet s'inscrit dans le COSOP 2019-2024 et concourt aux objectifs de développement durable visant à réduire la pauvreté (ODD 1), éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité genre (ODD 5), promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).
- Le projet cible les jeunes ruraux, largement exclus des processus de création de la richesse, faute d'emplois productifs et innovants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.  
Le projet veut faire de ces jeunes ruraux des entrepreneurs agricoles dans un cadre de production rénové et fournissant un revenu décent.
- Ainsi, il entend marquer cette volonté par des actions concrètes avant la fin de l'année 2021.

# NOTRE MISSION

- Contribuer significativement au développement des chaînes de valeur agricoles, à travers une agriculture raisonnée et une meilleure motivation des acteurs à la base
- Contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes

Centre  
de Formation  
Maraîcher de  
Mboro - CPM



# PARTENAIRES AU PROJET

- Ministère de l'agriculture (BFPA)
- AGRIFEUNES
- PROVAL CV
- P.I.E.S.A.N
- Parc Eolien de Taiba N'diaye
- ENABEL, (Agence Belge de développement)
- USAID (Feed the Future Senegal Nafoore Warsaaji Activity)
- Commune de Notto Diabass
- Le GIE des producteurs de keur Mory FALL
- Commune de Taïba Ndiaye
- Commune de Mboro
- La Banque Agricole
- La fédération nationale des producteurs de carottes
- Locafrique
- BNDE
- U.G.P.M de Mboro
- Le GIE des producteurs maraichers de Fass Boy
- Ministère du commerce et L'ARM
- Commune de Darou Khoudoss
- Commune de Méouane
- Le GIE des Producteurs de Taïba Ndiaye
- Cabinet Pass Finance

# Modèle d'insertion : la ferme à KEUR MORI



Financement de la communauté Européenne, Le projet prévoyait 28 emplois sur deux (2) ans. Après deux mois nous sommes à 70 emplois dont 80% de filles qui quittaient tous les matins le village pour aller vendre des bricoles à Thiès.

**MERCI**  
**POUR VOTRE ATTENTION**